



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 118360

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les téléservices accessibles depuis le site internet du ministère de l'intérieur à compter du 2 juillet 2007 visant à informer les conducteurs sur leur situation eu égard au nombre exact de points restant sur leur permis de conduire. Le nombre de points donné par le service télépoints ne tient pas compte des actions en cours, ni des mesures qui seraient éventuellement en cours d'instruction, ni même des éventuelles autres infractions commises. Il lui demande comment et quand il compte procéder à des améliorations dans la clarté des informations données ; nos concitoyens demandent aujourd'hui de la transparence dans l'historique de leurs infractions.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118360

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 10005

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)